

Problèmes de la Société fribourgeoise d'éducation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **87 (1958)**

Heft 13-14

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Problèmes de la Société fribourgeoise d'éducation

Samedi 6 décembre s'est tenue, à Fribourg, la réunion du Comité de la Société d'éducation, en présence des inspecteurs scolaires des classes françaises du canton.

Les débats ont porté d'abord sur la réorganisation de la SFE et la revision de ses statuts. Les délégués ont été unanimes à souhaiter que notre groupement rassemble toutes les institutions et toutes les personnes qui ont à s'occuper d'éducation, en y incluant les parents. Son autorité morale, son prestige, son efficacité en seront accrûs et n'est-ce pas le but que nous devons rechercher ?

Un tour d'horizon à travers les districts nous a révélé que les commissions scolaires, en particulier, ont été heureuses des contacts plus étroits qui ont été établis entre elles, les autorités scolaires et le groupement professionnel des maîtres. Il nous a révélé encore que si l'un ou l'autre arrondissements ont pour ainsi dire achevé leur étude des statuts, il en est d'autres qui se sont arrêtés plus longuement aux problèmes fondamentaux concernant le but et la mission de la Société.

En conséquence, il a semblé opportun de retarder quelque peu la date de la réunion de l'assemblée générale.

Il a été, en outre, fixé que la Commission cantonale sera composée de cinq délégués par arrondissement :

1. L'inspecteur scolaire.
2. Le délégué au comité de la SFE.
3. Le représentant du clergé.
4. Le représentant du Corps enseignant.
5. Le délégué des commissions scolaires.

Les données suivantes ont été admises à l'unanimité, tant par les inspecteurs scolaires que par les membres présents du comité :

1. Chaque arrondissement présentera un projet de statuts, d'ici au 15 février 1959.

2. Vers le 20 avril, aura lieu la réunion de la Commission cantonale pour la revision de statuts de la SFE.

3. La formule des statuts qui paraîtra la meilleure sera publiée dans le *Bulletin* et portée, ainsi, à la connaissance de tous les membres de la Société, dans le courant de mai.

4. L'Assemblée générale aura lieu à Fribourg, dans la première quinzaine de juin 1959.

Ainsi, le problème capital de la réorganisation de la SFE pourra être examiné avec tout le soin qu'il mérite et nous remercions d'ores et déjà tous ceux qui voudront bien nous faire bénéficier de leurs suggestions et de leurs lumières.

Le Comité.